# PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 décembre 2020 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

### Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-12-07-5440

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à 19 h 03.

Adopté

# **ORDRE DU JOUR**

- **A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- **B**) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2020;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en novembre 2020;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 novembre 2020;
  - **4.** Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2020;
  - 5. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
  - **6.** Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal; (En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)
- **D**) Période d'information du maire;

•

**F**) Période de questions du public;

#### 10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

### 20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation Octroi de contrat Offre de services professionnels de Shellex Groupe conseil pour assistance technique interne;
- Autorisation Octroi de contrat Renouvellement du contrat de gestion parasitaire pour l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie;
- 20.3 Autorisation Octroi de contrat Renouvellement du contrat de gestion parasitaire pour l'immeuble industriel du 4, rue Lorne;

#### 30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation Demande de contribution financière : Société nationale des Québécois du Suroît;
- **30.2** Autorisation Demande de contribution financière— Marché Fermier du Comté de Huntingdon;
- **30.3** Autorisation Demande de contribution financière : CLSC Huntingdon Programme FACT;
- 30.4 Approbation États financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 30.5 Approbation Prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon;

#### 40 - RÉGLEMENTATION

- **40.1** Approbation Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;
- **40.2** Approbation Demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 13, rue Fournier, lot 3 447 300;
- **40.3** Approbation Demande PIIA Rénovation de l'immeuble commercial du 95, rue Châteauguay;

# 50 - NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

#### 60 -VARIA

- **60.1** Autorisation Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) Demande d'adhésion annuelle;
- Approbation Demande d'appui du Conseil national des chômeurs et chômeuses pour une réforme permanente de l'assurance-emploi;
- 60.3 Autorisation Attribution du nom officiel de la Halte de Huntingdon;

### 70 - RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- **70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- **70.2** Madame Andrea Geary:
- **70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- **70.4** Monsieur Florent Ricard:
- **70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

### Adoption de l'ordre du jour

#### 20-12-07-5441

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 décembre 2020 tel que présenté avec la modification suivante :

Sujet ajouté:

30.6 – Concours de décorations et illuminations de Noël.

Adopté

# ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

# Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2020

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2020 est déposé.

#### Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2020

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2020 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne	Hébert,	trésorière	

# Rapport sur la situation financière - Investissement au <u>30</u> novembre 2020

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2020 est déposé.

# <u>Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en novembre 2020</u>

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 novembre 2020 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procèsverbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

# <u>Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du</u> conseil

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil municipal André Brunette, Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux, déposent leur déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires.

# Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil de la municipalité concernant les dons, les marques d'hospitalité ou tous autres avantages.

Ce registre ne contient aucune déclaration depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé, soit le 2 décembre 2019.

# Période d'information du maire

Aucun sujet.

### Période de questions du public

**M.** Charles Robert: Il mentionne qu'il ne reçoit pas de retour d'appel de la direction générale dans le dossier du terrain à vendre sur la rue Kelly et que monsieur Marc Morin n'a jamais reçu de résolution pour le changement de zonage requis pour son projet. Il allègue, également, que l'un de ses clients, monsieur Côté, attend un retour d'appel de l'inspecteur depuis plus de 3 semaines.

On informe monsieur Robert que la demande de monsieur Morin a été refusée car la rue Kelly a une affectation résidentielle de faible densité et qu'un changement de zonage visant à permettre la construction d'immeuble multi résidentiel ne serait pas cohérent avec le type de résidences unifamiliales existantes. On avise monsieur Robert que monsieur Morin a été avisé au printemps de cette décision. En ce qui a trait aux autres doléances de monsieur Robert, la directrice générale l'avise qu'elle va s'informer et qu'elle fera un suivi avec lui à cet effet.

**M.** Lee Rankin: Il demande au conseil les usages autorisés sur son terrain de la rue Kelly qu'il désire vendre.

On l'informe du changement de zonage qui vient d'être fait afin de permettre la construction d'immeuble résidentiel unifamilial, bifamiliale, tri-familial ainsi que les immeubles de type contigu et jumelé.

**M. Stéphane Taillefer :** Il demande au conseil s'il serait possible d'utiliser la grange située sur la rue Kelly comme entrepôt. Comme il a sa résidence sur la rue Kelly en face de la grange, il serait commode pour lui d'avoir son entrepôt à proximité.

On lui répond que la grange est un bâtiment accessoire et que la règlementation requiert qu'un bâtiment accessoire doit être érigé sur un terrain ayant déjà un bâtiment principal. S'il veut utiliser la grange comme entrepôt il devra au préalable construire une habitation résidentielle sur le même terrain. Plusieurs avenues sont discutées et il est entendu qu'une étude de sa demande sera faite.

#### 10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### Adoption des procès-verbaux

#### Séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

#### 20-12-07-5442

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Le maire André Brunette suspend la séance de 19h50 à 19h55 pour discuter à huis clos.

#### 20. CONTRATS

# Octroi de contrat – Offre de services professionnels de Shellex Groupe conseil pour assistance technique interne

**Considérant** l'offre de services professionnels présentée par la firme Shellex Groupe conseil pour une assistance technique interne selon les besoins de la municipalité;

Considérant que le mandat consistera aux services suivants :

- Préparation de demande d'entrave auprès du Ministère des Transports lorsque des interventions de la Ville sont nécessaires sur une route provinciale ;
- Assistance au niveau de la planification budgétaire de la Ville ;
- Assistance technique lors de demande de permis et analyse de projets spéciaux;
- Toutes autres assistances techniques.

**Considérant que** l'offre de services professionnels pour l'exécution des travaux est consentie selon un honoraire de type unitaire et frais de déplacement selon l'offre de services No. 01-135-20-M;

#### 20-12-07-5443

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie un contrat de services professionnels à la firme Shellex Groupe conseil selon les termes et conditions de l'offre de services professionnels No. 01-135-20-M.

**Que** la dépense soit financée à même le budget du département des travaux publics.

Adopté

# Octroi de contrat – Renouvellement du contrat de gestion parasitaire 2021 pour l'immeuble du 72 rue Dalhousie

**Considérant que** la Ville souhaite renouveler le contrat de gestion parasitaire avec l'entreprise Denis Brisson Inc pour l'immeuble industriel du 72 rue Dalhousie;

**Considérant** l'offre de services présentée par l'entreprise Denis Brisson inc. pour les services suivants :

- Contrôle de vermine à l'intérieur;
- Les endroits inspectés établis;
- Main d'œuvre et raticide inclus;
- Inspection une fois par mois;
- Taux de 49 \$ par inspection, taxes non incluses.

#### 20-12-07-5444

# Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat de gestion parasitaire pour l'année 2021 pour l'immeuble industriel du 72 rue Dalhousie selon l'offre de services présentée.

**Que** la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-621-01-522 de l'année 2021.

Adopté

# Octroi de contrat – Renouvellement du contrat de gestion parasitaire de 2021 pour l'immeuble industriel du 4 rue Lorne

**Considérant que** la Ville souhaite renouveler le contrat de gestion parasitaire avec l'entreprise Denis Brisson Inc pour l'immeuble industriel du 4 rue Lorne;

**Considérant** l'offre de services présentée par l'entreprise Denis Brisson inc. pour les services suivants :

- Contrôle de vermine à l'intérieur et/ou à l'extérieur des locaux:
- Les endroits inspectés Quai de chargement (intérieur) et entrepôt centre (intérieur et extérieur);
- Main d'œuvre et raticide extérieur;
- Inspection une fois par mois;
- Matériel de remplacement brisé et/ou manquant ainsi que les trappes collantes sales, saturées d'insectes et/ou vermine, sera remplacé au frais de la Ville
- Taux de 57 \$ par inspection, taxes non incluses.

#### 20-12-07-5445

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal octroie le contrat de gestion parasitaire de l'année 2021 pour l'immeuble industriel du 4 rue Lorne selon l'offre de services présentée.

**Que** la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-621-02-522 de l'année 2021.

Adopté

#### 30. ADMINISTRATION & FINANCES

<u>Demande de contribution financière : Société nationale des</u> <u>Québécois du Suroît</u> **Considérant que** lors de l'édition virtuelle du gala « Mérite en histoire », la Société nationale des Québécois du Suroît remettra des prix de distinction et des bourses afin de souligner la connaissance de l'histoire du Québec à des jeunes de notre région, le 11 novembre 2020:

**Considérant que** le gala « Mérite en histoire» honore les jeunes ayant obtenu une note moyenne exceptionnelle de 95% et plus en 4<sup>e</sup> secondaire en leur remettant des bourses et des certificats reconnaissance.

Considérant qu'une demande de contribution financière a été présentée à cet effet.

#### 20-12-07-5446

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**De verser** une contribution financière de 100 \$ à la Société nationale des Québécois du Suroît.

**Que** la dépense imputable au poste de dépense 02-701-90-970 soit financée à même le budget prévu pour le congrès de la FQM au poste 02-110-10-346.

Adopté

# <u>Demande de contribution financière— Marché Fermier du Comté de Huntingdon</u>

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement le Marché Fermier dans ses activités lesquelles offrent à la communauté un accès à des aliments saisonniers de qualité, cultivés localement et vendus directement par les producteurs.

# 20-12-07-5447

# Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**De verser** une contribution financière de 2 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon.

**Que** la dépense de 2 000 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-92-970.

Adopté

# <u>Demande de contribution financière : CLSC Huntingdon programme FACT</u>

Considérant que la Direction des programmes Santé mentale et Dépendance du CLSC Huntingdon, en partenariat avec des organismes communautaires de la région, organise une journée de célébration du temps des fêtes pour leurs usagers en santé mentale adulte du programme FACT (Flexible assertive communauty treatment);

**Considérant que** l'objectif de cette journée est de démontrer le soutien et la présence du CLSC aux usagers en santé mentale adulte du programme FACT;

**Considérant que** le CLSC Huntingdon demande une aide financière pour offrir un présent qui sera apporté au domicile de chacun de leur client lors de cette journée de célébration du vendredi 18 décembre 2020.

#### 20-12-07-5448

Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

**D'accorder** une contribution financière au montant de 100 \$ au CLSC Huntingdon pour leur journée de célébration du temps des fêtes.

Que la dépense imputable au poste de dépense 02-701-90-970 soit financée à même le budget prévu pour le congrès de la FQM au poste 02-110-10-346.

Adopté

# Approbation des états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers audités par monsieur Luc Massé, CPA de la firme externe Séguin & Haché, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;

**Considérant que** les états financiers présentent un déficit d'opération de 1 102 713 \$ pour les HLM (*Habitations à loyers modiques*) et un surplus d'opérations de 8 670 \$ pour les ACL (*AccèsLogis*), soit un déficit total de 1 094 043 \$;

**Considérant que** le déficit considéré aux fins du calcul des contributions pour les ensembles immobiliers d'habitation à loyer modique (HLM) de Huntingdon est de 284 846 \$ (128 562 \$ + 156 284 \$), représentant une somme de 28 484 \$ (12 856 \$ + 15 628 \$) pour la Ville de Huntingdon;

Considérant que le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office municipal d'habitation au 31 décembre 2019 représente un montant versé en trop de 10 400,95 \$ pour le projet Joie de Vivre et un montant à payer de 9 944,00 \$ pour le projet Famille, soit un montant net de 456,95 \$ versé en trop;

**Considérant que** le solde à payer du programme de supplément au loyer (Accès-Logis) s'élève à 38 839,29 \$ dont 1 691,30 \$ est dû par la Ville de Huntingdon.

# 20-12-07-5449 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent, tels que présentés.

**Que** le solde net des contributions pour la Ville de Huntingdon de 456,95 \$ versé en trop au 31 décembre 2019 soit considéré comme un acompte pour l'année 2020.

**Que** le solde des contributions à payer de 1 222,50 \$ pour 2018 et 468,80 \$ pour 2019 du Programme Accès-Logis (Habitations des Tisserandes) représentant un montant total de 1 691,30 \$ soit payé à l'Office municipal d'habitation du Haut-St-Laurent.

Adopté

# <u>Prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon</u>

**Considérant que** le conseil de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon a adopté son budget pour l'année 2021;

**Considérant que** pour l'année 2021, le montant des dépenses s'élève à 409 486 \$ et celui des revenus s'élève à 411 000 \$;

**Considérant que** pour l'année 2021, le montant de la quote-part de la Ville de Huntingdon s'élève à 17 528 \$, soit 7 \$ par habitant;

**Considérant qu**'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption.

#### 20-12-07-5450

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Dominic Tremblay Et résolu à l'unanimité:

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon.

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement du montant de la quote-part établi à 17 528 \$ pour l'exercice financier 2021.

**Que** la dépense soit financée à même le budget qui sera prévu à cet effet pour 2021 au poste budgétaire 02 701 30 751.

Adopté

#### Concours de décorations et illuminations de Noël

Considérant que la municipalité désire encourager les citoyens à décorer leur maison ou leur appartement afin de mettre une note féérique dans nos rues durant la période des fêtes ;

**Considérant que** pour se faire, la municipalité désire organiser un concours de décorations et illuminations de Noël pour les citoyens de Huntingdon .

#### 20-12-07-5451

### Il est proposé par madame Andrea Geary Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil autorise qu'un budget de 450 \$ soit alloué pour l'achat de certificats cadeaux chez des marchants locaux lesquels seront remis aux gagnants du concours de décorations de Noël de la façon suivante :

1<sup>er</sup> prix : Valeur de 250 \$
2<sup>e</sup> prix : Valeur de 125 \$
3<sup>e</sup> prix : Valeur de 75 \$

Adopté

### 40. RÉGLEMENTATION

#### Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

#### 20-12-07-5452

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité:

**D'adopter** le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, lesquelles débuteront à 19 heures:

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1<sup>er</sup> février
- Lundi 1er mars
- Lundi 5 avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 9 août
- Mardi 7 septembre (6 septembre : Fête du travail)
- Lundi 4 octobre
- Lundi 15 novembre (7 novembre 2021 : Élections générales)
- Lundi 6 décembre

**QU**'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi des Cités et villes.

Adopté

# Demande de dérogation mineure - 13 rue Fournier, lot 3 447 300

Considérant qu'une demande de dérogation mineure visant la reconstruction d'un solarium a été déposée pour étude au Comité

consultatif d'Urbanisme (CCU) pour le 13, rue Fournier connu sous le numéro de lot 3 447 300;

**Considérant que** l'alinéa 5 de l'article 6.4.2 relatif aux constructions et ouvrages permis dans la cour arrière du règlement de zonage numéro 512 stipule que les vérandas, serres, portiques sont autorisés dans la cour arrière pourvus que les normes d'implantation des tableaux 5.5.1 soient respectées;

**Considérant que** le nouveau solarium serait implanté à une distance de 5,26 mètres de la ligne arrière du lot, nonobstant que l'article 5.5.1 du règlement de zonage numéro 512 stipule que la marge de recul arrière minimale doit être de 7.5 mètres, résultant en une dérogation de 2,24 mètres;

**Considérant que** marge de recul arrière du solarium existant est de 5.87 mètres, représentant une dérogation de 1.63 mètre en rapport à la norme de 7.5 mètres.;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

**Considérant que** toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogations mineures n'a été déposée.

# 20-12-07-5453

# Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Denis St-Cyr Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure telle que présentée pour l'implantation d'un nouveau solarium de l'immeuble situé au 13 rue Fournier et connu sous le numéro de lot 3 447 300.

Adopté

# <u>Demande PIIA - Rénovation de l'immeuble commercial du 95, rue Châteauguay</u>

Considérant qu'un projet de réfection intérieure et extérieure a été déposé pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour l'immeuble du 95 rue Châteauguay connu sous le numéro de lot 3 230 285;

**Considérant que** le requérant souhaite exécuter les travaux suivants :

- Remplacer le haut de la façade et le revêtement extérieur en forme et finition de bois de grange;
- Isolation de l'extérieur du bâtiment;
- Changer la fenestration;
- Réparation de la toiture;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver le projet déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 pour la bâtisse sise au 95, rue Châteauguay, lot 3 230 285,

#### 20-12-07-5454

### Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon refuse le projet pour le réaménagement de l'immeuble du 95, rue Châteauguay, lot 3 230 285, et ce, tel que présenté.

**Que** le conseil municipal demande qu'une rencontre soit cédulée avec le propriétaire afin de lui faire part des orientations privilégiées par la municipalité lors d'une restauration de façade des bâtiments commerciaux situés dans le secteur centre-ville.

Adopté

#### 50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

#### 60. VARIA

# Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle

**Considérant que** la SCABRIC est un organisme sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols du bassin de la Zone Châteauguay;

**Considérant que** la Ville croit en l'importance d'appuyer l'organisme dans sa démarche de conscientisation de notre vulnérabilité face à la pollution de l'eau, au manque d'eau ou à la mauvaise gestion de l'eau et des sols qui nous entourent.

#### 20-12-07-5455

# Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit Appuyé par monsieur Florent Ricard Et résolu à l'unanimité:

**Que** le conseil municipal adhère à la SCABRIC et accepte de verser le montant de la cotisation annuelle de 100\$ afin d'être membre municipal pour l'année 2021.

**Que** la dépense 2021 imputable au poste de dépense 02-701-90-970 soit financée à même le budget prévu pour le congrès de la FQM au poste 02-110-10-346.

Adopté

# Demande d'appui du Conseil national des chômeurs et chômeuses pour une réforme permanente de l'assurance-emploi

**Considérant que** le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) demande une réforme permanente de l'assurance-emploi;

**Considérant que** le gouvernement fédéral a mis en place un nouveau cadre temporaire de protection à durée limitée dès la crise sanitaire du printemps 2020;

**Considérant que** le CNC considère que le programme d'assuranceemploi doit être revu en profondeur et modernisé, de façon à mieux refléter les réalités diverses de l'emploi, et en mesure, le cas échéant, d'affronter de nouvelles crises.

#### 20-12-07-5456

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay Appuyé par monsieur Rémi Robidoux Et résolu à l'unanimité:

**Que** le gouvernement fédéral utilise les mesures temporaires comme point de départ pour mettre en place une réforme permanente de l'assurance-emploi assurant un accès juste, universel et adapté aux nouvelles réalités du monde du travail.

Adopté

### Attribution du nom officiel pour la Halte de Huntingdon

Considérant que dans le cadre de l'inventaire des noms de haltes routières par la Commission de toponymie, celle-ci relève que la halte routière située sur la route 138 à Godmanchester dont la Ville de Huntingdon est propriétaire n'a pas de nom officiel;

Considérant que le nom Halte d'Huntingdon est utilisé de façon courante depuis plusieurs années;

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le nom de la halte routière;

# 20-12-07-5457

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr Appuyé par madame Andrea Geary Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'attribuer** le nom officiel de «Halte de Huntingdon» à la halte routière située sur la rue la route 138.

**Que** la demande d'officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

Adopté

### 70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

**M. Denis St-Cyr**: L'Office municipal d'habitation a octroyé un contrat pour peinturer les logis qui en avaient grandement besoin. De plus, l'installation des nouvelles fenêtres devrait être terminée au printemps prochain.

**M. Dominic Tremblay** : Les membres du comité de la Corporation de développement économique de la Ville devront être à l'écoute des commerçants pour les appuyer quand la pandémie sera terminée.

**Florent Ricard**: Le Marché de Noël se tenait de façon virtuelle dû à la pandémie de la COVID. Il fallait commander directement chez les producteurs et ramasser sa commande au Centre récréatif d'Ormstown le 6 décembre dernier.

**M. Maurice Brossoit** : Il participera à une rencontre du comité des Habitations des Tisserandes ce mardi.

**M. Rémi Robidoux**: La plage horaire pour la location de la glace de l'aréna est complète pour la fin de semaine. Dû à un problème de dysfonctionnement du système d'alarme, la glace a partiellement fondu.

**M.** André Brunette: Le cabinet de comptables Goudreau Poirier Inc. a annoncé sa fusion avec le cabinet BCGO S.E.N.C.R.L. à compter du 1er janvier 2021.

La Ville a reçu une lettre d'excuses d'un jeune qui a posé des actes de vandalisme dans la ville.

Il félicite les membres du conseil de respecter les règles d'éthique et de bienséance lors de certains échanges verbaux.

### Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-12-07-5458

Il est proposé par monsieur Florent Ricard Appuyé par monsieur Maurice Brossoit Et résolu à l'unanimité :

One	โล	séance	soit	levée	à	20h36
Out.	ıa	Scance	SOIL	10 100	а	40H30

Adopté

André Brunette, Maire	Denyse Jeanneau, Greffière	